



Procès-verbal du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 26 JANVIER 2021 À 18 H 30 PAR VISIOCONFÉRENCE VIA LA PLATEFORME MICROSOFT TEAMS

PRÉSENCES :

M. Denis Rossignol, directeur général
M. Christian Heppell, président
M. Jean-Pierre Landry, vice-président
Mme Ariane Lacelle, administratrice
Mme Carole St-Amour, administratrice
Mme Ellen Boucher, administratrice
Mme Guylaine Marcil, administratrice
Mme Johanne Baker, administratrice
Mme Julie Carle, administratrice
Mme Kim Lesage, administratrice
Mme Lynn Kearney, administratrice
Mme Sabrina Devlin, administratrice
Mme Stéphanie Piché, administratrice
Mme Susan O'Donnell, administratrice
Mme Sylvie Thibault, administratrice

ABSENCES MOTIVÉES :

M. Richard Leblanc, directeur du Service des ressources humaines
Mme Sonia Olsen, administratrice

INVITÉ :

M. Stéphane Rondeau, directeur général adjoint

Secrétaire d'assemblée : M. Louis-Philippe Larivière, secrétaire général

1. Vérification du quorum et ouverture de la rencontre

Monsieur Christian Heppell constate que le quorum est respecté et la rencontre débute à 18 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT le contexte actuel de pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la séance se tient sans la présence du public et que les citoyens ont la possibilité de s'inscrire à la rencontre via TEAMS afin de participer à la période de questions du public;

CONSIDÉRANT QU'une copie non officielle du procès-verbal sera publicisée dès que possible permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération;

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT l'ajout du point 16.1 « Formation numérique des nouveaux administrateurs »;

CONSIDÉRANT l'ajout du point 16.2 « Programme les amis de Zippy »;

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint;

IL EST PROPOSÉ par madame Susan O'Donnell que l'ordre du jour de la séance du 26 janvier 2021 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-030-2021

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la dernière rencontre a été remise par le secrétaire général aux membres présents au conseil d'administration au moins six heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont apportées aux points 15a., 15b. et 15c., pour que soit lu « a eu lieu » au lieu d'« à lieu »;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Carle de dispenser le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2020 tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Affaires découlant du procès-verbal du 24 novembre 2020

Il n'y a aucun suivi à effectuer.

5. Rapport annuel

Monsieur Denis Rossignol présente le rapport annuel 2019-2020 aux administrateurs et aux membres du public présents en prenant le temps d'expliquer sommairement les différents contenus de celui-ci.

6. Questions du public

Le service du secrétariat général et des communications a reçu une demande de participation de la part de monsieur Guy Croteau à titre de représentant des enseignantes et enseignants du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières (SPEHR).

Monsieur Croteau prend la parole et apporte des commentaires relativement au *Projet de règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration*. Monsieur Croteau se demande quelle est la différence entre les articles 2.19 (Parole au public) et 2.20 (Questions du public)? À sa question, il ajoute que dans une perspective d'ouverture, de transparence et de démocratie, les interventions du public devraient être possibles sous la forme de présentation et/ou de questions. Il invite les administrateurs à reconsidérer les deux libellés en cause lors de l'adoption du règlement au point 9 de la présente rencontre.

Le président accueille et remercie la question et les commentaires de monsieur Guy Croteau.



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

7. Rapport de la présidence

Monsieur Heppell affirme n'avoir aucun rapport à transmettre aux administrateurs. Il indique poursuivre la formation des administrateurs et invite les administrateurs à faire de même.

8. Rapport de la direction générale

Monsieur Rossignol fait un rapport de ses activités depuis la dernière rencontre aux administrateurs.

CSSHBO-031-2021

9. Projet de règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration

Avant d'aborder le point, un huis clos est proposé par le président.

CONSIDÉRANT la sanction le 8 février 2020 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui visait principalement à revoir l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires, qui deviennent des centres de services scolaire administrés par un conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le conseil d'administration du Centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT les modifications aux articles 4.6, 5.5 et 6.5 pour que soit lu le terme « une personne assumant le secrétariat des rencontres » au lieu du terme « une secrétaire »;

IL EST PROPOSÉ par madame Lynn Kearney :

D'ADOPTER le projet de règlement tel que modifié;

D'ABROGER la *Procédure à suivre relative aux modalités de fonctionnement des assemblées du conseil des commissaires, SG-0704-01*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-032-2021

10. Projet de la délégation de fonctions et de pouvoirs

Monsieur Larivière présente aux administrateurs le changement visuel du document et porte à leur attention certains points qui ont été modifiés.

CONSIDÉRANT la sanction le 8 février 2020 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui visait principalement à revoir l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires qui devenaient des centres de services scolaire administrés par un conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le conseil d'administration du Centre de services scolaire peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel cadre;



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

IL EST PROPOSÉ par madame Carole St-Amour :

D'ADOPTER le projet de règlement tel que modifié;

D'ABROGER le Règlement de la délégation de fonction et de pouvoirs, DG-88.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-033-2021

11. Réfection d'escaliers de béton et travaux connexes à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau à Maniwaki (RTA-071) et à l'École primaire et secondaire Sacré-Cœur de Gracefield (RTA-065G)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 octobre 2020 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire a reçu deux soumissions conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux d'accepter la plus basse soumission conforme;

Entreprises	Adresses	Coûts (avant taxes)
Construction G. Paquette Ltée	2073, boul. A.-Paquette, Mont-Laurier (Québec) J9L 3G5	249 591,00 \$
9307-8269 Québec inc. (Vamaya Construction)	32, chemin Ferme-Joseph, Déléage (Québec) J9E 3A8	313 250,00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Landry d'autoriser monsieur Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles et technologiques, d'attribuer et de signer lesdits contrats avec le plus bas soumissionnaire pour et au nom du Centre de services scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-034-2021

12. Changement de prestataire de services pour l'entretien ménager au Pavillon Reine-Perreault de Blue Sea

CONSIDÉRANT QUE madame Vanessa Emond a fait parvenir par courriel à madame Christine Langevin une lettre en date du 8 décembre 2020 mentionnant qu'elle met fin à son contrat d'entretien ménager au Pavillon Reine-Perreault de Blue Sea le 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le contrat devait prendre fin le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont manifesté le désir de poursuivre ce contrat jusqu'au 30 juin 2022;

Entreprises	Montants
NASCO	32 130,84 \$ / ANNÉE
Denis Charbonneau	25 850,00 \$ / ANNÉE



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise de M. Denis Charbonneau est le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ par madame Carole St-Amour d'autoriser monsieur Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles et technologiques, d'attribuer et de signer le contrat avec le soumissionnaire suivant qui est Denis Charbonneau pour et au nom du Centre de services scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-035-2021

13. Entretien des espaces verts

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire a procédé à un appel d'offres public le 8 octobre 2020 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 octobre 2020 pour les bâtiments suivants : Notre-Dame-de-Grâce de Bouchette, Reine-Perreault de Blue Sea, Sacré-Cœur de Gracefield, Sainte-Thérèse de Cayamant, Saint-Nom-de-Marie de Lac Sainte-Marie, Christ-Roi de Maniwaki, Sacré-Cœur de Grand-Remous, Saint-Boniface de Bois-Franc, Centre Saint-Eugène de Déléage, Centre Saint-Joseph de Gracefield et Dominique-Savio de Montcerf-Lytton;

CONSIDÉRANT la présentation d'un tableau indiquant les sommes rattachées à chacun des contrats aux administrateurs;

CONSIDÉRANT QUE les contrats vont débiter le 1^{er} mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Landry d'autoriser monsieur Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles et technologiques, d'attribuer et de signer lesdits contrats avec le plus bas soumissionnaire pour et au nom du Centre de services scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-036-2021

14. Comité consultatif de transport

Monsieur Louis-Philippe Larivière explique aux membres qu'ils doivent nommer deux administrateurs pour siéger sur le comité consultatif de transport. À la demande de madame Johanne Baker, monsieur Larivière présente la composition du comité.

Monsieur Jean-Pierre Landry propose madame Kim Lesage pour siéger sur ce comité. Madame Lesage accepte la proposition. Par la suite, monsieur Christian Heppell demande aux administrateurs si l'un d'entre eux souhaite siéger sur ce comité. Devant le silence des membres, monsieur Heppell affirme qu'il occupera le deuxième siège vacant. Cette proposition est accueillie par les administrateurs.

CONSIDÉRANT QUE l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* chapitre I-13.3 (ci-après la LIP) prévoit la mise en place dans les centres de services scolaire d'un comité consultatif de transport;

CONSIDÉRANT la suspension des activités du comité consultatif de transport le 10 mars 2020 à la suite de la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* comme le mentionne l'autorisation de la direction générale DG-2020-006;



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT QUE les règles de régie interne du comité consultatif de transport prévoient la présence de deux administrateurs du CSSHBO;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Carle de nommer madame Kim Lesage et monsieur Christian Heppell à titre d'administrateur siégeant sur le comité consultatif de transport du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Calendrier scolaire 2022-2023

Monsieur Denis Rossignol présente le calendrier 2022-2023 aux administrateurs et leur indique qu'il s'agit du point de départ de la consultation concernant ce calendrier. Il présente également aux membres la séquence de consultation ainsi que les critères à respecter pour que celui-ci soit conforme.

Les administrateurs indiquent à la direction générale qu'il y a une problématique dans le calendrier au niveau de la semaine de relâche. Monsieur Rossignol les remercie et leur indique que les modifications nécessaires seront apportées.

Monsieur Christian Heppell demande à monsieur Jean-Pierre Landry d'assumer la présidence pendant quelques instants et demande à monsieur Denis Rossignol la raison pour laquelle nous devons adopter un calendrier aussi loin dans le temps. Monsieur Rossignol lui indique que l'adoption du calendrier au moins deux ans d'avance permet d'assurer une planification au CSSHBO, mais également dans les autres centres de services de la région.

16. Affaires diverses

16.1 Formation numérique des nouveaux administrateurs

Monsieur Jean-Pierre Landry indique qu'il apprécierait avoir une formation relative aux nouveaux outils numériques que les administrateurs doivent utiliser dans le cadre de leurs fonctions. Monsieur Louis-Philippe Larivière s'assurera de faire ce suivi avec les administrateurs.

16.2 Programme des amis de Zipi

Madame Carole St-Amour se demande quelle est la porte d'entrée pour discuter du programme des amis de Zipi. Monsieur Denis Rossignol lui suggère d'entrer en contact avec les services éducatifs.

17. Date, heure et lieu de la prochaine séance

Monsieur Denis Rossignol informe les membres que la prochaine rencontre aura lieu le 30 mars à 18 h 30 en visioconférence. Pour le moment le CSSHBO favorise le maintien des rencontres à distance.

18. Huis clos

Les administrateurs proposent un huis clos en fin de rencontre.



**Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

19. Clôture de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Landry de fermer la rencontre à 20 h 25.

Christian Heppell
Président

Louis-Philippe Larivière
Secrétaire général

